Pierre Dubucq

Confrère de l'Oratoire

Entré : 1735 Sorti

Né à la Martinique, le 1718

Mort à, le

Notes bio-bibliographiques

E. Bonnardet
p. de l'Oratoire

7 AVENUE DE LA BOURDONNAIS

Paris, 11 Mars 1906

Monsieur

Le Collège de Juilly a-t-il conservé dans ses archives trace de ses anciens professeurs? et pourrait-on, sans trop de difficultés, y retrouver des renseignements sur l'un d'eux?

Je poursuis des recherches historiques et généalogiques sur la famille du Buc alliée de la mienne. J'ai appris qu'un membre de cette famille était entré dans l'Oratoire, ses études terminées; il enseigna toutes les classes de la sixième à la rhetorique qu'il professa 3 ans; il était professeur de mathematiques à Juilly vers 1748, 1750. Il devait être né à la Martinique vers 1718, et était fils de Jean Pierre du Buc du Ferret et d'Anne Courtois.

Si vous pouvez me rendre le grand service de faire rechercher ce qui pourrait concerner ce personnage dans les archives du collège, je vous serai extrêmement reconnaissant de me faire donner copie des renseignements que l'on pourra trouver. Je manque de notes biographiques et généalogiques sur lui. A tout hasard, je m'adresse

au Collège où il a professé, mais retrouvera-t-on quelque chose sur lui.

Veuillez agréer, ~~M~~ Monsieur le Directeur, avec mes remerciements anticipés, l'expression de mes sentiments les plus distingués

Roy de l'Horme

Le Confrère Pierre Dubucq

M.M. 607, 5e catalogue, N. 564 =

Pierre Dubucq, de l'Isle de la Martinique, entré à Paris en 1735, Sorti

Listes de Juilly =

1747	Juilly	prof de Maths
1748	"	"
1749	"	"
1750	"	"
1751	"	"

Voir le Dossier du P. LeLarge de Lignac
Notice par Bicais :
Lettres à un américain sur l'histoire naturelle ...
Ces lettres sont adressées à M. Pierre Dubucq, fils d'un capitaine des grenadiers du bourg de la Trinité dans l'île de la Martinique, lequel, après avoir vécu plusieurs années dans l'Oratoire, est retourné dans sa patrie où il a des possessions considérables, dont il fait un usage digne de la haute piété qui le caractérise.
Il envoie ses 3 fils à Juilly de 1756 à 1771 (Voir Dossier Pierre Médéric Dubucq.

Michaud Biographie Universelle, nouvelle édition Paris Desplaces, in 4. T VI, p 87.
Jean Bte du Buc, naquit à la Martinique en 1717, d'une famille noble originaire de Normandie. Son bisaïeul s'était établi dans la colonie en 1657 (Voir le Nouveau voyage aux isles d'Amérique du P. Labat, T. II p 42) et s'était distingué dans les Antilles par des talents militaires ; son grand père s'était acquis une grande renommée par des exploits semblables, et, nommé chef par la colonie de la Martinique, en 1717, il avait dirigé et tempéré, avec autant de sagesse que de fermeté, le soulèvement des colons, poussés au désespoir par les exactions du gouvernement. J. Bte Du Buc commença ses études à Condom et les acheva à Paris. Retourné à la Martinique il s'y maria. Le gouvernement ayant, en 1761, établi dans les colonies des chambres d'agriculture, et ayant accordé à chacune un député pour les représenter à Paris, Du Buc, chargé de cette mission, passa en France. Les connaissances qu'il déploya dans plusieurs mémoires sur l'administration des colonies le firent élire, par la compagnie des Indes pour un de ses syndics. Cette place le mit en rapport avec le duc de Choiseul, qui, après une heure de conversation avec lui, le nomma chef de ses bureaux des colonies des Deux-Indes, place qu'il conserva jusqu'en 1770. Peu de temps avant la disgrâce de ce ministre, il obtint sa retraite, avec le titre d'intendant des colonies, ne conservant que des fonctions consultatives. La doctrine de Du Buc, relativement au commerce des colonies, rencontra beaucoup d'opposition, parcequ'elle choquait quelques intérêts particuliers ; mais elle a prévalu : elle est reconnue comme très saine par la plupart des commerçants éclairés, dont plusieurs l'avaient combattue, parce qu'ils croyaient y voir le renversement total des lois prohibitives. Du Buc maintenait, au contraire, ces lois, par lesquelles la prospérité des colonies doit toujours être ramenée à celle de leurs métropoles ; mais il voulait en faire fléchir la rigueur dans le cas où leur application s'écarterait du but au lieu d'y conduire. Qqs uns de ses mémoires sur ces questions donnèrent lieu à la publication d'une foule d'écrits sur ce sujet, et causèrent dans le système colonial une réforme de laquelle datait la prospérité de nos colonies, et qui a même influé sur celle des autres nations qui ont adopté les mêmes principes. L'arrêt du 30 août 1784 fut le résultat de toutes ces discussions et jamais la prospérité des colonies et du commerce de

la métropole n'a été si grande que depuis qu'on a permis l'approvisionnement des premières par l'étranger pour les articles que la métropole ne pouvait leur fournir. « La France, dit Raynal : Hist. phil. et pol. édit. d'Amsterdam, t. V p. 167)
« ne s'en était jamais écartée (des lois prohibitives) lorsqu'un homme de génie (J.B. du Buc) fort connu par l'étendue de « ses idées, l'énergie de ses expressions, a voulu empêcher la rigidité de ce principe. »

Du Buc n'a publié que les mémoires dont nous venons de parler; mais sa réputation comme homme d'esprit était généralement établie à Paris. Le charme de sa conversation était inexprimable : un extérieur agréable, un port noble et gracieux, une belle figure, qui s'animait en parlant, ajoutaient encore à tout ce que son éducation avait de séduisant. Il faisait grand cas d'une bonne définition, comme d'une chose fort rare, et il disait que « l'homme qui en aurait fait une « douzaine dans sa vie n'aurait pas mal employé son temps. »

Sa réputation de probité n'était pas moins établie que celle de ses talents. Il eut un grand nombre d'amis illustres, parmi lesquels il mit toujours au premier rang le Duc et la Duchesse de Choiseul, dont il devint l'allié, par le mariage d'une de ses nièces avec M. de Choiseul-Meuse. Quoique fortement attaché aux principes de la monarchie, il conserva toujours une indépendance d'opinion : il exprima une profonde horreur pour l'assassinat judiciaire du général de Lally.

Il fit en 1786 un voyage à la Martinique pour ses affaires et en revint en 1788

Il est mort à Paris, en 1795, dans sa 79e année.

Dans les Mélanges de Mme Necker, il est souvent question de Du Buc et l'on y rapporte plusieurs de ses pensées, maximes ou reparties. Il voulait qu'on mît pour épigraphe aux livres des économistes : « Le malade pourra bien en mourir; mais ce n'en sera pas moins une très belle opération. »

D-N I-E

Louis François du Buc, son fils, membre de la chambre des députés en 1827, mort à Paris le 12 X de cette année

---

<u>M.M. 612, page 200 N 1064</u> et ma copie, N 1053 =

Pierre Dubucq de l'île de la Martinique, âgé de près de 17 ans, fils de M. Jean Dubucq capitaine de grenadiers du bourg de la Trinité dans l'isle et d'Anne Courtois ayant fait ses humanités et sa philosophie à Condom, non tonsuré, est entré le 4 avril 1735 et a été reçu le 6 Novembre. Il payera la pension ordinaire à l'Institution et durant ses études. <u>Sorti</u>.

MM. 618 , **page** 168 , **N°** 1048 =

Le Confrère Pierre Du Bucq, laïc

Né à la Martinique, près de 17 ans

Fils de Jean Du Bucq, capitaine de grenadiers de la Trinité et Anne Courtois

Humanités et phil. à Condom

Entré à Paris le 4 avril 1735 , vêtu le 6 Nov. 1735

Pension : 400# – 250# aux études

M. M. 617, p. 16   N. 2818 =

Le confrère Pierre Dubuq, laïc

né à la Martinique, près de 17 ans à la Trinité

fils de Jean Dubuq, capitaine de grenadiers du bourg de la Trinité
et Anne Courtois

humanités et phil. à Condom

entré à Paris le 4 avril, reçu 6 Nov. 1735   les pensions ord.